



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20201109-ARR-AG-20-047-
DE
Date de télétransmission : 09/11/2020
Date de réception préfecture : 09/11/2020

CUMUNITÀ D'AGGLUMERAZIONE DI BASTIA

ARRETE

Objet : Désignation des membres du comité directeur de l'Office de Tourisme Communautaire

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2004-0055 du 19 janvier 2004 portant création de l'Office du Tourisme de l'Agglomération de Bastia sous forme d'EPIC ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17 septembre 2020 modifiant la composition du comité de direction de l'Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia et fixant la liste des membres représentant la collectivité au sein de ce comité ;

Vu les propositions des socioprofessionnels ;

ARRETE

Article 1 – La composition du Comité de Direction de l'Office du Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia est la suivante :

- Membres représentant la Communauté d'Agglomération de Bastia :

Membres titulaires

- Emmanuelle de GENTILI
- Linda PIPERI
- Bruno POLIFRONI
- Jean-Michel SAVELLI
- Florence LOMBARDO
- Martine PERFETTINI
- Serge LINALE
- Christelle TIMSIT

Membres suppléants

- Philippe PERETTI
- Mattea LACAVE
- Thérèse LORENZI
- Emmanuel PETRI-GUASCO
- Marie-Dominique GIAMARCHI
- Guy ARMANET
- Jean-Joseph MASSONI
- Paul TIERI

Objet : Désignation des membres du comité directeur de l'Office de Tourisme Communautaire

- Membres représentant les compagnies maritimes

Membres titulaires

- Charles PAOLI
- Pascal TROJANI

Membres suppléants

- Laurent CASTELLI
- Marc-Antoine EBRAVE

- Membres représentant les prestataires de loisirs actifs

Membres titulaires

- Louis AZARA

Membres suppléants

- Franck LIVRAGHI

- Membres représentant les professionnels des métiers et des industries de l'hôtellerie

Membres titulaires

- Marie-Paule CIOSI (Ostella)
- Hugo ALLEGRE (Calavita)

Membres suppléants

- Céline CANO (Best Western)
- Dominique GIUDICELLI (Port Toga)

- Membres représentant la fédération régionale corse des guides interprètes

Membres titulaires

- Sylvie CASALTA

Membres suppléants

- Laura MALDONADO

- Membres représentant les MICE

Membres titulaires

- Jean-Philippe BANGHALA

Membres suppléants

- François-Xavier DIANOUX

Article 2 – Conformément aux dispositions du Code des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'Appel, le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Bastia, le

09 NOV. 2020



**Le Président de la
Communauté d'Agglomération de Bastia**

Louis Pozzo di Borgo
**LE PRÉSIDENTE
Louis POZZO DI BORGO**

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture

le **09 NOV. 2020**

et publication ou notification

du **09 NOV. 2020**

La Directrice de l'Administration Générale

Nora MOGHRAOUI